

L'hon. J. H. KING: Nous avons dépensé \$114,000 dans les provinces de l'Ouest sur un crédit du même montant.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je parle du présent crédit. A quels endroits a-t-on employé les fonds?

L'hon. J. H. KING: Nous avons dépensé \$114,000.

Le très hon. M. MEIGHEN: Il ne saurait y avoir que quelques endroits. Le ministre veut-il nous dire quels sont ces endroits et combien on a dépensé à chacun d'eux?

L'hon. J. H. KING: Voici les montants:

Edmonton-Est, Plamondon, 5,582 verges cubes.	\$ 3,307
Mackenzie, Le Pas (Man.)	12,252
Mackenzie, Le Pas, en régie, cailloux	400
Rivière de l'Oie	452 85

Le très hon. M. MEIGHEN: Où est-ce?

L'hon. J. H. KING: A Nelson, dans le Manitoba. Vient ensuite la somme de \$20,031 que l'on a dépensée à l'île Big-George.

Le très hon. M. MEIGHEN: Où est-elle située?

L'hon. J. H. KING: Dans la circonscription de Selkirk, province du Manitoba. Les autres détails de la dépense sont comme suit:

Rivière Rouge, embouchure	\$12,882 00
Selkirk	595 31
Grand-Marais	537 00
Plage de Victoria	3,746 00
Winnipeg	3,715 00

M. KELLNER: Je ne crois pas que le ministre m'ait renseigné au sujet de Lac-La-Biche.

L'hon. J. H. KING: Il me semble que j'ai communiqué au comité tout ce que j'ai de renseignements. Ce crédit nous permettra de débarrasser le creek du Cheval des branchages, des troncs d'arbres et de la végétation qui obstruent le chenal, afin d'accueillir la population de 2,000 habitants qu'il y a là. On se propose de draguer le chenal sur 7,000 pieds de longueur, de manière à lui donner cinq pieds de profondeur et vingt-trois de largeur. On prévoit qu'il faudra enlever 50,000 verges cubes de déblai et que les travaux se prolongeront pendant trois saisons.

M. KELLNER: Le ministre compte-t-il accomplir quelque travail cette année?

L'hon. J. H. KING: Nous comptons en accomplir une partie.

M. ARTHURS: Au moyen d'un dragueur?

L'hon. J. H. KING: On a construit un petit dragueur pour cette fin en 1922-1923.

M. ARTHURS: Qu'a-t-il coûté?

[Le très hon. M. Meighen.]

L'hon. J. H. KING: Je regrette de n'avoir pas ce renseignement ici. La dépense ne doit pas être bien grosse.

M. LEWIS: Le crédit destiné aux travaux de dragage dans la province de Québec embrasse-t-il le dragage du Saint-Laurent?

L'hon. J. H. KING: Non; ce dragage n'est pas exécuté par les soins du ministère des Travaux publics. Il relève du département de la Marine et des Pêcheries.

(Le crédit est adopté.)

Dragage, Colombie-Anglaise, \$400,000.

M. MacKELVIE: Se propose-t-on de faire cet été du dragage au lac Shuswap? Dans l'affirmative, a-t-on pris des mesures pour qu'il s'en fasse aussi dans la rivière Shuswap, entre Sicamous et Mara?

L'hon. J. H. KING: Nous faisons reconstruire le dragueur dans le dessein d'exécuter du dragage cette année.

M. DICKIE: A-t-on arrêté un programme relativement au dragage à être exécuté cette année aux ports de Nanaïmo et de Victoria?

L'hon. J. H. KING: Le ministère se propose de faire faire cette année du dragage et à Nanaïmo et à Victoria.

(Le crédit est adopté.)

Routes et ponts. Routes et ponts du Canada en général, \$5,000.

M. SPEAKMAN: Y a-t-il des travaux de construction qui, dans les réserves forestières et les parcs nationaux, relèvent des Travaux publics, ou ces travaux-là s'exécutent-ils par les soins du ministère de l'Intérieur?

L'hon. J. H. KING: La division des parcs est rattachée au ministère de l'Intérieur. Il nous est déjà arrivé, je crois, de faire certains ouvrages pour le compte de cette division, mais les travaux de cette sorte relèvent du département de l'Intérieur.

M. SPEAKMAN: Le comité comprendra que la création de parcs nationaux et de réserves forestières aboutit à un résultat assez singulier et qui se fait sentir dans l'Alberta plus qu'en toute autre province; parfois même elle met les gens dans une situation très fâcheuse, et voici comment.

Règle générale, les routes relèvent du gouvernement provincial qui les entretient aussi bien que l'état de ses finances lui permet de le faire. Bien souvent, des groupes de la population se voient séparés les uns des autres par des réserves forestières ou des parcs. La province, il va sans dire, n'a pas le droit d'établir des routes à travers ces parcs et ces réserves, et c'est ce qui fait très souvent qu'il est à peu près impossible d'atteindre les en-